

Le **comité syndical du syndicat Eau du bassin caennais** s'est réuni en Salle de l'hémicycle de la communauté urbaine Caen la mer, le **16 mai 2023** à 18h00 , sous la présidence de Nicolas JOYAU.

ETAIENT PRÉSENTS : Monsieur Guy GONDOUIN, Monsieur Jacky ZANOVELLO, Monsieur Serge RICCI, Madame Véronique MASSON, Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Laurent MATA, Monsieur Alain LAJOYE, Monsieur Benoît LERÉVÉREND, Monsieur Jean-Christophe CARON, Monsieur Arnaud DUTHILLEUL, Monsieur Pierre-Yves COLLET, Monsieur Olivier BAYRAC, Monsieur Jean-Marie BERNARD, Monsieur Bruno DUBOIS, Monsieur Xavier DUHAMEL, Monsieur Jean BERT, Monsieur Pascal HOORELBEKE, Monsieur Patrick LE BRET, Monsieur Alain PROVOST, Monsieur Raphaël TRACOL, Monsieur Claude BOSSARD, Monsieur Thierry SAGET, Monsieur Jean-Louis DANOIS, Monsieur Jacques-Yves OUIIN, Monsieur Mikaël AUGER, Monsieur Bernard ENAULT.

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Jean-Michel GODET à Monsieur Claude BOSSARD, Monsieur Claude FOUCHER à Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Henri GIRARD à Monsieur Bernard ENAULT, Madame Sophie DE GIBON à Monsieur Jean-Christophe CARON, Monsieur Romain BAIL à Madame Véronique MASSON.

EXCUSÉS : Madame Janine LETOURNEUR, Monsieur Franck LECOQ, Monsieur Nicolas ESCACH, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Monsieur Michel BANNIER, Monsieur Hubert DELALANDE, Monsieur Gilbert DUVAL, Monsieur Philippe LANDREIN, Monsieur Frédéric TILLOY, Monsieur Ludovic BUON, Monsieur Bruno SIZUN, Monsieur Guillaume TREFOUX, Monsieur Yann DRUET, Monsieur Patrice BOURDIN , Monsieur François LIBEAU, Monsieur Alain TRANCHIDO, Monsieur Marc GRIPPON.

- **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 14 MARS 2023**
- **DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL :**

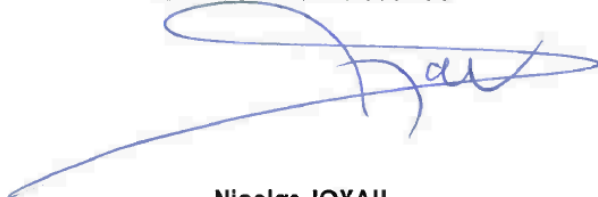
N° CS-2023-05-1 - DISTRIBUTION - COLLEVILLE MONTGOMERY - avenue du 4ème Commando - Boulevard Maritime - Dévoisement du réseau eau potable - Convention Technico-Financière entre la commune de COLLEVILLE MONTGOMERY et le Syndicat Eau du Bassin Caennais

Unanimité

N° CS-2023-05-2 - PRODUCTION- PROJET ' RIVAGES NORMANDS 2100 ' : AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE DE RENNES

Unanimité

Le Président de la séance



Nicolas JOYAU

Le Secrétaire de séance



Claude BOSSARD

**AFFICHE AU SIÈGE LE 24/5/2023
MIS EN LIGNE SUR LE SITE D'EAU DU BASSIN CAENNAIS LE 24/05/2023**



VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

COMITE SYNDICAL

SÉANCE DU 16 MAI 2023

Extrait du registre des délibérations

Le mardi 16 mai 2023, à 18h00,

Le comité syndical d'Eau du bassin caennais, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en Salle de l'hémicycle de la communauté urbaine Caen la mer, sous la présidence de Nicolas JOYAU, Président.

Date de convocation : 05/05/23

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 26
Nombre de votants : 31 (= 100 voix) dont 20 distri (= 83 voix)

PRÉSENTS :

En tant que titulaires : Monsieur Guy GONDOUIN, Monsieur Jacky ZANOVELLO, Monsieur Serge RICCI, Madame Véronique MASSON, Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Laurent MATA, Monsieur Alain LAJOYE, Monsieur Benoît LERÉVÉREND, Monsieur Jean-Christophe CARON, Monsieur Arnaud DUTHILLEUL, Monsieur Pierre-Yves COLLET, Monsieur Olivier BAYRAC, Monsieur Jean-Marie BERNARD, Monsieur Bruno DUBOIS, Monsieur Xavier DUHAMEL, Monsieur Jean BERT, Monsieur Pascal HOORELBEKE, Monsieur Patrick LE BRET, Monsieur Alain PROVOST, Monsieur Raphaël TRACOL, Monsieur Claude BOSSARD, Monsieur Thierry SAGET, Monsieur Jean-Louis DANOIS, Monsieur Jacques-Yves OUIN, Monsieur Mikaël AUGER, Monsieur Bernard ENAULT.

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Jean-Michel GODET à Monsieur Claude BOSSARD, Monsieur Claude FOUCHER à Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Henri GIRARD à Monsieur Bernard ENAULT, Madame Sophie DE GIBON à Monsieur Jean-Christophe CARON, Monsieur Romain BAIL à Madame Véronique MASSON.

EXCUSÉ(S) : Madame Janine LETOURNEUR, Monsieur Franck LECOQ, Monsieur Nicolas ESCACH, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Monsieur Michel BANNIER, Monsieur Hubert DELALANDE, Monsieur Gilbert DUVAL, Monsieur Philippe LANDREIN, Monsieur Frédéric TILLOY, Monsieur Ludovic BUON, Monsieur Bruno SIZUN, Monsieur Guillaume TREFOUX, Monsieur Yann DRUET, Monsieur Patrice BOURDIN, Monsieur François LIBEAU, Monsieur Alain TRANCHIDO, Monsieur Marc GRIPPON.

Le comité nomme Monsieur Claude BOSSARD secrétaire de séance.

N° CS-2023-05-1 - DISTRIBUTION - COLLEVILLE MONTGOMERY - AVENUE DU 4ÈME COMMANDO - BOULEVARD MARITIME - DÉVOIEMENT DU RÉSEAU EAU POTABLE - CONVENTION TECHNIQUE-FINANCIÈRE ENTRE LA COMMUNE DE COLLEVILLE MONTGOMERY ET LE SYNDICAT EAU DU BASSIN CAENNAIS

La commune de Colleville Montgomery a pour projet de réaliser la démolition et la reconstruction de la base nautique située Boulevard Maritime, angle avenue du 4ème Commando.

Dans le cadre de l'instruction du permis de construire 014 166 22 P0011, déposé le 15 septembre

2022, le syndicat Eau du Bassin Caennais a été sollicité afin de connaître les modalités d'implantation du projet au regard des réseaux présents sur les parcelles concernées par l'opération. Ainsi, la présence d'une canalisation d'eau potable sur l'emprise de l'opération a été identifiée et il convient de la dévier.

Le syndicat Eau du Bassin Caennais, après une étude permettant de vérifier la faisabilité technique du dévoiement de la canalisation en dehors de l'opération, a notifié son accord, à condition que la moitié des frais liés aux travaux de dévoiement soit supporté par la commune de Colleville Montgomery.

Une étude générale a été réalisée permettant de déterminer le coût des travaux de dévoiement sur une longueur de 75 mètres, à 31 000 € HT

L'établissement d'une convention technico-financière précisant les modalités de réalisation et de financement desdits travaux de dévoiement est donc rendu nécessaire.

VU l'arrêté de permis de construire 014 166 22 P0011 accordé à la commune de Colleville Montgomery le 13 décembre 2022

VU le projet de convention établi à cet effet,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser les travaux de dévoiement du réseau d'eau potable afin de réaliser le projet, tel que présenté dans le dossier du Permis de construire par la commune de Colleville Montgomery,

CONSIDERANT l'accord de la commune de Colleville Montgomery de supporter la moitié des frais liés aux travaux de dévoiement,

VU l'avis du bureau syndical en date du 02 Mai 2023,

CONFORMEMENT au tableau de répartition du nombre de voix par élu, remis avec l'ensemble des délibérations relatives à l'installation du comité syndical du 15 septembre 2020,

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de convention entre la commune de Colleville Montgomery et Eau du Bassin Caennais pour son engagement financier et les travaux qui en résultent.

AUTORISE le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Vote : Unanimité

Comité syndical - séance du mardi 16 mai 2023

Transmis à la préfecture le 24 MAI 2023
Affiché le 24 MAI 2023
Identifiant de l'acte
Exécutoire le 24 MAI 2023





VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

COMITE SYNDICAL

SÉANCE DU 16 MAI 2023

Extrait du registre des délibérations

Le mardi 16 mai 2023, à 18h00,

Le comité syndical d'Eau du bassin caennais, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en Salle de l'hémicycle de la communauté urbaine Caen la mer, sous la présidence de Nicolas JOYAU, Président.

Date de convocation : 05/05/23

Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	26
Nombre de votants :	31 (= 100 voix) dont 20 distri (= 83 voix)

PRÉSENTS :

En tant que titulaires : Monsieur Guy GONDOUIN, Monsieur Jacky ZANOVELLO, Monsieur Serge RICCI, Madame Véronique MASSON, Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Laurent MATA, Monsieur Alain LAJOYE, Monsieur Benoît LERÉVÉREND, Monsieur Jean-Christophe CARON, Monsieur Arnaud DUTHILLEUL, Monsieur Pierre-Yves COLLET, Monsieur Olivier BAYRAC, Monsieur Jean-Marie BERNARD, Monsieur Bruno DUBOIS, Monsieur Xavier DUHAMEL, Monsieur Jean BERT, Monsieur Pascal HOORELBEKE, Monsieur Patrick LE BRET, Monsieur Alain PROVOST, Monsieur Raphaël TRACOL, Monsieur Claude BOSSARD, Monsieur Thierry SAGET, Monsieur Jean-Louis DANOIS, Monsieur Jacques-Yves OUIN, Monsieur Mikaël AUGER, Monsieur Bernard ENAULT.

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Jean-Michel GODET à Monsieur Claude BOSSARD, Monsieur Claude FOUCHER à Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Henri GIRARD à Monsieur Bernard ENAULT, Madame Sophie DE GIBON à Monsieur Jean-Christophe CARON, Monsieur Romain BAIL à Madame Véronique MASSON.

EXCUSÉ(S) : Madame Janine LETOURNEUR, Monsieur Franck LECOQ, Monsieur Nicolas ESCACH, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Monsieur Michel BANNIER, Monsieur Hubert DELALANDE, Monsieur Gilbert DUVAL, Monsieur Philippe LANDREIN, Monsieur Frédéric TILLOY, Monsieur Ludovic BUON, Monsieur Bruno SIZUN, Monsieur Guillaume TREFOUX, Monsieur Yann DRUET, Monsieur Patrice BOURDIN, Monsieur François LIBEAU, Monsieur Alain TRANCHIDO, Monsieur Marc GRIPPON.

Le comité nomme Monsieur Claude BOSSARD secrétaire de séance.

N° CS-2023-05-2 - PRODUCTION- PROJET ' RIVAGES NORMANDS 2100 ' : AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE DE RENNES

Depuis 2020, l'Université de Rennes 1 a engagé un projet portant sur l'impact du changement climatique sur le littoral normand (remontée et salinisation des nappes d'eau souterraine). Ce projet, nommé « Rivages normands 2100 », a pour objectif de proposer des stratégies d'adaptation des activités socio-économiques sur le littoral au niveau des territoires suivis (4 secteurs de la côte du département de la Manche et la côte de Nacre). Le projet permet des suivis des nappes d'eau

souterraine, une modélisation hydrologique en surface et en souterrain et une étude socio-économique.

Une première thèse en hydrogéologie a permis de mener la première phase du projet (construction et calibration du modèle). En parallèle, sept piézomètres ont été implantés sur le territoire, sur les communes de Lion-sur-Mer, Colleville-Montgomery, Blainville-sur-Orne et Ouistreham.

Les délais de réalisation des piézomètres et la crise covid ont engendré un retard global dans le projet, conduisant l'Université de Rennes à envisager une seconde phase, avec un second travail de thèse. Il est donc proposé aux partenaires du projet (DREAL, Agence de l'eau, Région et collectivités concernées) de signer un avenant à la convention de partenariat initiale pour prolonger le projet jusqu'en 2025.

Cet avenant, joint en annexe, vise à solliciter un complément budgétaire d'Eau du Bassin Caennais de 7 763 € TTC, étalés sur deux années budgétaires. La participation financière d'Eau du Bassin Caennais sera conditionnée à un rendu sur la salinisation des nappes, en lien avec les réflexions du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable. La communauté urbaine est également sollicitée pour participer à la même hauteur à cette seconde phase du projet.

Les premiers résultats du projet ont été présentés sur le territoire en novembre 2022. Une restitution finale sera proposée par l'Université de Rennes à la fin du projet.

CONSIDERANT les enjeux de production d'eau potable sur le secteur littoral et les évolutions attendues dans le contexte du changement climatique,

CONSIDERANT les délais de réalisation des piézomètres et les retards engendrés par la crise covid,

VU la convention de partenariat du projet « Rivages normands 2100 » entre Eau du Bassin Caennais et l'Université de Rennes 1, signée le 28 octobre 2019,

VU l'avis du Bureau syndical en date du 2 mai 2023,

CONFORMEMENT au tableau de répartition du nombre de voix par élu, remis avec l'ensemble des délibérations relatives à l'installation du comité syndical du 15 septembre 2020,

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention de partenariat du projet « Rivages normands 2100 », joint en annexe ;

CONDITIONNE l'accompagnement financier d'Eau du Bassin Caennais à un rendu sur la salinisation des nappes, en lien avec les réflexions du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse

Comité syndical - séance du mardi 16 mai 2023

au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr ;

AUTORISE le président ou son représentant à signer l'avenant ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

Transmis à la préfecture le **24 MAI 2023**
Affiché le **24 MAI 2023**
Identifiant de l'acte
Exécutoire le **24 MAI 2023**

Le Président,

Nicolas JOYAU

